ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Montbazon,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 10/06/2021,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	BARBET CHRISTINE	01/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Montbazon, le .O.A.L.C.H.Coll, Le Maire,

Madame Sylvie GINER

Le Maire, c certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, c informe que le présent arrêté peut faire

o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

